

Par devant John Cayol, notaire au district de La Vallée, domicilié au Brassus.

Comparent David-François-Samuel fils de feu Henri-François Golaz, de l'Abbaye, agriculteur, domicilié au Brassus.

Lequel, en exécution de deux promesses de vente reçues par le notaire soussigné le quatre juillet mil huit cent septante et le trente janvier mil huit cent septante-un, déclare vendre définitivement à La Société Industrielle du Brassus, pour laquelle les citoyens ci-après nommés sont ici présents et acceptant, savoir:

1<sup>o</sup> Ami fils de feu David-Abel Golaz, du Chenit, Président du Tribunal, domicilié au Bas du Chenit;

2<sup>o</sup> John fils de François Golaz, sergent-major, des mêmes lieu et domicile;

3<sup>o</sup> Ami fils de David-Joseph Lubert, aussi du Chenit, tailleur de roues, domicilié au Brassus.

Les pouvoirs des comparants sont contenus dans une autorisation de l'assemblée générale de la Société acquiescée en date du seize juin dernier, et dans une procuration du Conseil administratif de cette Société, portant la date du vingt courant, pièces sous seing privé, légalisées à cette dernière date par le Juge de paix du Cercle du Chenit, produites et annexées aux présentes.

Il s'agit de savoir: les immeubles dont suit la désignation.

Articles	Plans		du territoire du Chenit.
	folios	numéros	
Cadastré			Cadastré à l'ancienne mesure bernoise dont mille quarante-six toises égalent mille perches fédérales.
511	26	52	Au Moulin du Brassus, maison d'habitation de trente-trois toises ayant deux logements, trois moulins, grange, écurie, <u>hâtair</u> , remise <u>four</u> et Cave.
512	26	du 52	Au dit lieu, jardin de cinquante toises.
513	26	53	Au dit lieu, champ de soixante toises.
463	26	54	Vers le Moulin, pré de trois cent quarante toises.
du 460	26	du 48	Devant le Moulin, partie au nord, pâturage de neuf cent dix toises.
du 460	26	du 48	Sus le Brassus, partie au milieu, pâturage de mille nonante-quatre toises.